Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES SUR LES COMPTES 2009

L'organe de révision recommande au Parlement d'approuver les comptes 2009

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels et le bilan de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2009, malgré une réserve formulée dans son rapport d'audit.

L'audit a été mené par l'organe de révision en toute indépendance, comme le prévoient les dispositions légales, et selon les normes professionnelles reconnues par la Chambre fiduciaire. Ces travaux répondent à la volonté du Gouvernement et du législateur de contrôler de manière approfondie les comptes de l'Etat.

Le CCF souligne que l'attestation qu'il délivre tient compte de la modification des comptes 2009 traitée par le Conseil d'Etat le 5 mai dernier.

Il est précisé que l'audit réalisé par le CCF a été effectué selon les dispositions de la loi sur les finances du 20 septembre 2005.

Selon l'appréciation du CCF, les comptes annuels et le bilan de l'Etat pour l'exercice 2009 sont conformes à la loi sur les finances vaudoises, avec la réserve suivante :

* Le déploiement non abouti de certaines fonctionnalités du système d'information liées aux acomptes, à l'impôt à la source et aux crédits disponibles ne peut qu'avoir une incidence sur les comptes de l'Administration cantonale des impôts, dont l'impact, en l'état, ne peut pas être évalué.

Dans son rapport au Grand Conseil, le CCF formule également une remarque sur des éléments qui ne sont pas de nature à affecter significativement les comptes annuels. Ces éléments ont trait à la mise en place de systèmes de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration vaudoise, ainsi qu'à la surveillance à exercer par les services sur les subventions octroyées.

Le CCF a également délivré son rapport d'activité 2009, sous une nouvelle formule, qui

comprend notamment un inventaire des 81 rapports délivrés dans le courant de l'année 2009.

Le CCF signale qu'il a obtenu, en février 2010, en tant que service, l'agrément définitif en qualité d'expert-réviseur de la part de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Cet agrément constitue une reconnaissance du service pour son haut niveau de professionnalisme déployé en matière d'audit des comptes de l'Etat et d'audit interne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mai 2010

Marinette Kellenberger, cheffe du Contrôle cantonal des finances b(021 316 19 70). Rapports complets disponibles sur le site www.vd.ch ou www.vd.ch/dfire (menu organisation - CCF)

Rapport revision comptes 2009
Rapport activite CCF 2009